



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Internet: <https://www.dircam.dsae.defense.gouv.fr>

Intradef: <https://portail-dircam.intradef.gouv.fr>

E-mail: dsae-dircam-dia.resp-qualite.fct@intradef.gouv.fr

CMIA

N°04/25

Date de publication :
29 MAI 2025

OBJET : MODIFICATION DE LA PUBLICATION MIAC4

Durée de publication : 2 mois.

1. CONTEXTE

A l'occasion du bulletin de mise à jour NON AIRAC 07/25, des opérations de mise en forme et de renommage du MIAC4, relevant du MILAIP, ont été opérées par la DIRCAM/DIA. Ces modifications seront effectives au 12 JUN 25 (édition numérique et papier).

Elles visent notamment à faciliter les opérations de mise à jour des différents volets.

Le MIAC4 recueille les cartes relatives à l'exécution des procédures de vol aux instruments pour les aéronefs d'État (avions de combat et d'entraînement) sur les aérodromes des Armées. Il relève, en partie, d'un référentiel OTAN.

A l'occasion du bulletin de mise à jour du 12 JUN 2025, le MIAC4 sera édité au format papier, en édition complète, avec les modifications décrites ci-dessous.

2. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

2.1. Ordonnancement

L'ordonnancement des volets du MIAC4 est inchangé.

2.2. Désignation des volets

La mise en page et l'impression au format papier relié ne permettant pas de faire apparaître un champ complet pour la désignation des volets et pour le nommage des procédures, la désignation des volets, intégrant le nom de la procédure, est modifiée comme suit :

Chapitre et sous chapitre : MIAC4

Code OACI : LFxx

Nom de l'aérodrome

Type : ADC, APDC, GMC, AMG, DATA, SID, STAR, IAC...

Compléments de navigation : TACAN, INS GNSS...

Type d'approche finale : ILS, RNP, PAR...

Piste : RWYxx.

Exemple :

NATIONAL FRA INSTRUMENT APPROACH ALT AD : 885 THR : 858		05 SEP 2024	MIAC4 LFSX LUXEUIL SAINT SAUVEUR FNA HPMA TACAN PAR RWY11
APP : 338.725 (Recovery) - 282.025 (Climb) TWR : 244.350		RDH : 52	VAR 2°E (20)



Le nommage des procédures est inchangé.

La pagination 01,02 ... des versions précédentes du MIAC4 est supprimée.

2.3. Date de mise à jour des cartes

Bien que la désignation des volets soit modifiée, mais en l'absence de modification de renseignements aéronautiques, la date de validité (au centre en haut de page) des renseignements aéronautiques restera celle correspondant aux dernières corrections effectuées (amendement et corrections précisés au centre bas de page).

2.4. Format

Les volets publiés au MIAC4 sont maintenus au format 185 mm x 120 mm, adapté à un usage toujours principalement papier.

Afin de faciliter les opérations de mise à jour et de maquettage, les volets recto et verso disposent désormais d'une marge en haut et bas de page identique.

3. TENUE A JOUR DES PUBLICATIONS AERONAUTIQUES

Les volets papier imprimés et non reliés issus du MIAC4 numérique devront être actualisés par les utilisateurs concernés.

Ce renommage pourra impacter certains NOTAM en vigueur, faisant référence à des volets potentiellement renommés. Impact déjà existant, lorsqu'un volet était renuméroté suite à un ajout ou une suppression.